Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	20
Votants	27

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre 2025 à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ETHORÉ, Maire,

Présents : Bernard ETHORÉ, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Gérard BERRÉE, Stéphanie DUMAND, Dominique BOISSEL, Catherine ROBIN, Bruno BOURGEOIS, Odette GUILLARD, Daniel GUÉRARD, Jean-Yves GOUILLET, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Valérie BERRÉE, Pascal MOISAN, Sophie CHAPRON, Nicolas VERON GRUAU, Guewen GET, Thérèse POIRIER

Excusés ayant donné procuration : Véronique DUTAY à Bernard ETHORÉ, Sophie RICHARD à Chantal PERSAIS, Anne BRIONNE à Sylvie LEROY, Thierry BERTRAND à Odette GUILLARD, Julien CHARON à Audrey GRUEL, Anaïs ANGÉ à Sophie CHAPRON, Julien BOIVIN à Pascal MOISAN

Absents : Frédéric PAULY, Vanessa BEAUJOUAN

A été nommée secrétaire : Pascal MOISAN

2025-1112-125 – Affaires Générales : modification des horaires du dimanche soir (sauf veille de jours fériés) figurant dans le règlement intérieur des salles municipales du Centre Culturel « Brocéliande »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-1,
VU le règlement de sécurité relatif aux ERP,
VU la délibération n° 2024-2609-007 du 26 septembre 2024 relative au nouveau règlement intérieur sur les conditions de réservation et d'utilisation des salles communales du Centre Culturel « Brocéliande »,
Considérant qu'il est nécessaire de modifier les horaires du dimanche soir, figurant dans le règlement en vigueur pour l'utilisation et le fonctionnement des salles communales du Centre Culturel « Brocéliande », afin que la sécurité et la tranquillité publique des riverains soient préservées.
Considérant qu'il est convenu d'apporter les modifications au règlement intérieur à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500374-20251211-DCM20251112125-DE

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie Associative » du 16 septembre 2025 proposant de modifier les horaires du dimanche soir (sauf veille de jours fériés). Il convient d'indiquer que :

- L'horaire maximal pour les locations des salles du Centre Culturel « Brocéliande » situées au n° 7, rue Jeanne d'Arc, le dimanche soir - sauf veille de jours fériés - est fixé à 22h00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des horaires de locations des salles le dimanche soir à 22h00, sauf veille de jours fériés, dans le règlement intérieur des salles du centre culturel.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Résultat du vote : Pour : 27 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Maire
Bernard ETHORÉ

Le Secrétaire de séance,
Pascal MOISAN